



Arnaque boursière par site xxxxxx

Par **Hercule103**, le **20/02/2025** à **20:26**

Bonjour,

J'ai été arnaqué par le site xxxxxx.

J'ai porté plainte et je souhaite le conseil d'un avocat.

Que me conseillez vous ?

Cordialement,

JG

Bonjour,

Rappel des CGU de ce forum :

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques. L'Internaute veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Merci

Par **Marck.ESP**, le **20/02/2025** à **21:01**

Bonsoir et bienvenue

Cette société est autorisée et régulée, elle ne semble pas être listée dans les arnaques ni sur la liste noire de l'AMF.

Quel est votre souci avec cette plateforme ?